

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2010

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil dix, le mardi sept septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, GIRARD Fabienne, LE FLOCH Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : néant

Désignation du secrétaire de séance : Mr LE BRAS André est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 20 juillet 2010 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation du nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par Bernard RAYMOND, délégué au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Fontainebleau.

Légalement le SDAU (Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) de l'arrondissement de Fontainebleau doit être révisé en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avant la fin 2010. Cela intéresse 32 communes et va se limiter à quelques modifications. Le SCOT constitue un document opposable aux tiers qui s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il doit être cohérent avec la charte du PNRGf. Le SDAU reste en vigueur jusqu'à l'approbation du SCOT.

Pour réaliser la révision il a été fait appel au cabinet d'études E.A.U. (Economie, Aménagement, Urbanisme). Cette révision se déroule en 3 étapes, le diagnostic qui se termine, il sera suivi de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui se traduira lui-même par un DOG (Document d'Orientation Générale) qui comportera des plans détaillés ou seulement des directives, le choix n'est pas fait.

Les grandes conclusions du diagnostic sont :

- La population croît sur l'ensemble du périmètre du SCOT, mais diminue sur la Communauté de Communes de Fontainebleau/Avon.
 - Le tertiaire et l'agriculture sont les principaux secteurs créateurs d'emplois.
 - Le tourisme a un beau potentiel, mais il est mal valorisé.
 - Le développement actuel se fait vers le résidentiel, malgré les 2/3 de la population travaillant sur place.
 - La micro région de Fontainebleau est isolée au sein de la région Ile de France malgré des transports collectifs qui fonctionnent plutôt bien sans occuper trop d'espace.
 - L'urbanisation est bien contenue, 57 % du territoire sont encore dévolus à l'agriculture ou aux espaces naturels.
 - L'économie est attractive mais pas assez tertiaisée.
- Ce sont ces conclusions qui serviront maintenant de base pour le PADD.

Approbation de l'achat d'hébergement d'un site web pour Nanteau-sur-Essonne.

L'acquisition du nom de domaine est, pour la comptabilité, une dépense d'investissement amortissable sur un an, à l'article 205.

Cette acquisition se fait par internet et de ce fait son paiement exige une carte bancaire dont la commune n'est pas pourvue.

Le Conseil Municipal accepte que Madame Helen Henderson règle directement par internet, sur ses fonds propres, le montant de 97,72 €, et autorise que cette dépense lui soit intégralement remboursée.

Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour la restauration de la mare de Boisminard avec création d'une réserve incendie.

Sur l'ensemble des devis reçus pour cette opération, un seul correspond parfaitement au cahier des charges et à l'enveloppe budgétaire définis par le bureau d'études du centre d'ingénierie aquatique MARTIN, il s'agit de celui de l'entreprise SNFRE qui s'élève à 24 110 € H.T.

Compte tenu de l'opportunité de présenter le dossier, qui est maintenant complet, à la commission du 13 septembre, le conseil autorise Mme Le Maire à déposer une demande d'aide auprès du PNRGf d'un montant de 12 232 € correspondant à 80 % des travaux HT, hors travaux de défense incendie. Ceux ci seront subventionnés au travers du syndicat des eaux à hauteur de 45 % au titre de la DGE. Ainsi sur un montant total de 24 110€ HT, il resterait à la charge de la commune 7 909€ HT pour l'ensemble des travaux.

Le devis de SNFRE et le montant final de la subvention devront être modifiés pour tenir compte des recommandations du groupe de travail « projets communaux », à savoir : remontage du mur en moellons de grès à l'emplacement de l'ancien mur au lieu de pose d'enrochement et habillage de l'ouvrage destiné à accueillir la crépine par un parement pierre plutôt qu'un habillage en bois. Le groupe de travail propose aussi de retirer la rambarde métallique inesthétique mais, pour des raisons de sécurité, le conseil municipal souhaite la conserver, il proposera un aménagement qui devra être validé par le PNRGf.

Abattage de deux trembles et élagage d'un chêne rue de Villiers pour des raisons de sécurité.

Deux trembles de statures imposantes menacent de tomber sur la ligne électrique, le lampadaire et la clôture d'un riveain à l'angle de l'allée du Champ de Tir et de la rue de Villiers. Leur abattage a été chiffré à 746,35€ TTC par la société Goueffon, avec l'élagage d'un chêne qui restera en place pour conserver l'îlot existant. Le conseil autorise Mme le maire à passer commande pour ces travaux et à négocier sur le même marché l'abattage d'un chêne mort se trouvant sur l'emprise de l'allée du Champ de Tir et qui menace aussi de tomber sur la ligne électrique.

Achats de parkings à vélos.

Madame Le maire présente les différentes options possibles pour l'achat de parkings à vélos sur l'attribution due à la répartition des amendes de police (4 483€). Après en avoir débattu le conseil retient le modèle « Naturav » pour les trois implantations retenues : Boisminard, Parking derrière la mairie, étang de Villetard et un abri « Clair Bois ». Le coût de ces équipements s'élève à 3 780,60 € HT (4 517,82 € TTC), ce qui laisse la possibilité de sous traiter leur mise en place en restant dans l'enveloppe. Le conseil autorise madame le Maire à passer commande à l'entreprise ABC de Chauray (79), sous réserve que notre fournisseur habituel d'équipements urbains (Société Vill'Equip) ne fasse une offre plus avantageuse auquel cas il lui serait laissé la préférence.

Approbation de la troisième phase de mise en place de nouveaux panneaux signalétiques.

Pour mémoire, cette phase de renouvellement des panneaux signalétiques de la commune fait suite à une première d'un montant de 1 949€ TTC et une deuxième de 2 832€ TTC. Le coût de cette tranche négociée en 2008 est maintenu par le fournisseur (Société Vill'Equip) soit : 4 672,77 € TTC. La somme budgétée pour cette opération est de 7178 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de commander la totalité des panneaux prévus dans cette troisième tranche à la société Vill'Equip

Eclairage public : demande de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud Ouest Seine et Marnais (SIERSOSM) pour l'installation de nouveaux points lumineux.

Concernant la rénovation de l'éclairage public de Villetard réalisée au printemps, et suite à notre demande, le fabricant des mâts (société G.H.M.) a confirmé par écrit qu'il maintient sa garantie, y compris pour la résistance à la corrosion, sur le matériel livré bien que celui ci ait été modifié par perçage des platines au chalumeau. Les tests de résistance de l'implantation confirment par ailleurs

un bon comportement des différents lampadaires. Fort de cette garantie, le conseil municipal accepte la réception du chantier, avec une réserve sur le vieillissement des mâts, et honorera la facture de la société QUEKENBORN.

Une opération complémentaire financée par la répartition des amendes de police permettra de placer aux passages pour piétons, situés devant chacun des 4 abribus, un éclairage réglementaire du type « prioritec » pour un montant de 3 283€TTC.

Par ailleurs le conseil donne son accord pour présenter, à la prochaine session du SIERSOM un dossier de demande d'aide pour implanter 3 nouveaux points d'éclairage public dans le hameau de Villetard afin d'éliminer les « points noirs » restants aux endroits les plus dangereux dans les zones habitées. Il s'agit du carrefour entre la rue Saint Agnan et la RD 63a ; devant le 36 rue de villetard (maison neuve) ; et devant la placette des prés de Villiers. Pour ces travaux 3 sociétés ont été consultées, les devis s'élèvent à 3 654€ HT pour QUEKENBORN ; 3 570 € HT pour ETDE et 4 018,40 € HT pour FORCLUM, mais avec des mâts en acier galvanisés et peints au lieu de poteaux en bois.

Changement de portes de la salle polyvalente : révision des devis.

Madame Fabienne GIRARD, intéressée à l'affaire se retire.

Nous étions depuis la séance du 20 Juillet en attente des coefficients de transfert thermique des différentes menuiseries proposées afin de répondre au cahier des charges du PNRGf ($U_w < 1,6$) Deux entreprises proposent du matériel conforme (Gobois et FPV). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour engager le marché avec l'entreprise GOBOIS, qui est la moins disante et qui offre la meilleure solution technique, pour un montant de 13 320 € HT. La subvention du PNRGf (60% soit 7 987,32€) déduite, il restera à charge de la commune la somme de 5 324,88€ HT.

Point sur les travaux en cours et en commande.

Mme Le Maire porte à la connaissance du conseil les informations suivantes :

- Une réunion pour la mise en place du contrat triennal de voirie aura lieu le 24 septembre à 10h30. Pour rappel, ce contrat portera sur l'écoulement des eaux pluviales de Villetard (deux tranches) et rue de Villiers (une tranche). La présence des membres de la commission voirie y est souhaitable.
- Le contrat rural est signé avec le cabinet d'architectes LOIRET & JOLY, le géomètre JOUE a effectué les relevés qui ont été fournis au cabinet d'architectes.
- Concernant la réhabilitation du mur de la mare dite « de la Fousse », La commande a été passée à l'entreprise de maçonnerie Pascal BAZIN mais des arbres sont à abattre après avoir déterminé la période la moins gênante avec l'agriculteur riverain.
- Les travaux concernant les portails et murs des cimetières sont commandés aux prix inchangés de janvier 2009 aux entreprises RIVIERE et BAZIN.
- La subvention demandée au titre de la DGE pour la restauration du parvis de l'église est accordée, par contre il nous faut répondre à la loi sur l'accessibilité. Pour cela une étude doit être conduite, cette étude est d'ailleurs obligatoire, avant fin 2010, pour tous les bâtiments recevant du public. Le conseil décide de faire appel au cabinet recommandé par le PNRGf et de compléter le financement de l'opération en sollicitant une aide du PNRGf.
- Les travaux de voirie sont terminés, globalement, ils donnent satisfaction bien qu'il faille surveiller l'efficacité du système de collecte des eaux dans l'Allée St Jacques. Concernant cet aménagement un conseiller déplore le caractère inesthétique de la réalisation.
- Le dossier de répartition des amendes de police est arrivé en mairie pour 2011. Chaque conseiller en a un exemplaire afin de réfléchir aux aménagements qui pourraient être retenus pour l'année à venir, les dossiers sont à déposer avant le 15 novembre.

Questions diverses

Mme Le Maire communique les informations suivantes au conseil :

- L'arrêté Natura 2000 est paru, des réunions d'information auront lieu à Buthiers et Prunay sur Essonne à 19h 30 respectivement les 20 et 23 septembre.
- Les documents concernant le PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) et le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sont arrivés en mairie. A ce sujet Mme Le Maire précise que l'appel à la mémoire collective concernant les inondations sur la commune n'a apporté

aucune information. C'est donc la crue de 1983 qui sera prise en référence puisque c'est la seule sur laquelle des informations précises existent.

-Le Téléthon aura lieu le 4 décembre, compte tenu du peu de mobilisation de la population les années précédentes, le conseil décide à l'unanimité de ne pas participer au titre de la commune, ce qui n'empêche aucunement chacun d'y participer à titre individuel.

-La commune a perçu 9887,82 € de remboursement anticipé de la TVA (montant des travaux : 63 666€). A noter que dans le département seulement 42 communes et EPCI ont été éligibles à ce remboursement anticipé.

-L'opération « motard d'un jour » co-organisée par l'Etat et le Conseil Général se déroulera le 21 septembre 2010 de 9 h à 13 h sur le site de la Direction départementale des Territoires à Vaux le Pénil.

-Une randonnée cyclotourisme traversera la commune le 19 septembre (route de la vallée)

-Le PNRGf organise le 17 septembre à 20 h00 à la salle polyvalente de Boigneville le rendez-vous nocturne des chauves-souris.

-Le PNRGf organise le 15 septembre de 14 à 17h00 à Boutigny sur Essonne une rencontre autour de la Charte Forestière et de la mise en place d'une filière « bois énergie ».

-La commission « tourisme » du PNRGf se réunira le 14 septembre à 14h 30 à Boutigny sur Essonne.

-Deux sorties ont été organisées pour les enfants (3 à 16 ans) avec la complicité de la base de Loisirs de Buthiers. Les intéressés ont manifesté leur satisfaction.

-Le pique nique dit « de Villetard » ouvert à tous les habitants de la commune n'a pas beaucoup mobilisé, sa reconduction sera discutée.

Monsieur Paul Desbrosse signale que le lit de l'Essonne entre le Chemin du Lavoir et Malesherbes n'est pas bien entretenu, arbres en travers, faucardage non fait...

Il indique que du bruit nocturne a gêné des habitants le samedi 4 dernier. Le conseil note qu'aucune information n'a été faite dans le voisinage ce qui aurait permis d'atténuer l'exaspération des proches. De plus un certain nombre de véhicules étaient stationnés à des emplacements dangereux.

Monsieur Bernard Raymond s'interroge sur les conséquences du refus d'adhésion à la nouvelle charte du PNRGf des communes de Noisy sur Ecole et Ury. Il signale au passage que les 4 voix de la commune de Recluses, qui vient de rejoindre la communauté de communes d'Avon/Fontainebleau, ont permis au maire de Fontainebleau de prendre la présidence de cette entité.

Madame Michèle Bouteille signale qu'une visite de l'unité de traitement des ordures ménagères (Beauce [Gâtinais](#) Valorisation) sera possible dès fin octobre pour les adultes et les enfants.

Deleted: Gâtinais

Monsieur André Le Bras informe l'assemblée que depuis le dernier conseil municipal de Nanteau (du 20 juillet 2010) nous n'avons pas reçu de nouvelles au sujet de l'avancement des statuts du SIGEGAS.

Il restitue une discussion téléphonique qu'il a eu avec un représentant de Mairie Conseil afin d'anticiper une possible dissolution du SIGEGAS, faute d'accord sur la répartition des charges.

La séance est levée à 23h45

Date de la prochaine séance : mardi 19 octobre 2010 à 20h

Helen HENDERSON
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

André LE BRAS
Le SECRETAIRE